



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

# INFOS MUNICIPALES

Mairie  
10, rue Pavée - 10400 LA SAULSOTTE  
Tél. : 03 25 39 82 28  
Fax. : 03 25 39 12 83  
Courriel : [mairie.lasaulsotte@wanadoo.fr](mailto:mairie.lasaulsotte@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.lasaulsotte.fr](http://www.lasaulsotte.fr)

Madame,  
Monsieur,

Sans attendre le montant de la subvention FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) que doit nous octroyer la Région, le Conseil Municipal m'a autorisé à signer les devis aux treize entreprises retenues afin de pouvoir débiter les travaux d'aménagement de la maison des loisirs. Rappelons que la constitution de ce dossier a commencé en novembre 2015.

Le délai d'instruction de la demande du permis de construire, les études complémentaires de sol et thermique, la nécessité de lancer un nouvel appel public à concurrence, compte tenu de certaines offres jugées trop élevées, ont eu pour conséquence un retard important sur la programmation du démarrage des travaux, constat que je ne peux malheureusement que déplorer.

Il devient impératif de commencer ces derniers même si la Région est aujourd'hui dans l'incapacité de nous fournir une date à laquelle la subvention en question pourrait nous être attribuée (la version officielle étant qu'un logiciel bloquerait tout le système !!).

Autre sujet abordé lors de cette assemblée, l'acquisition de l'ancienne boulangerie. Après de longs échanges il a été décidé de ne pas acquérir ce bâtiment estimé à 150 000 € (fràs de notaire non compris) jugeant, que cette opération non prévue, était trop ambitieuse pour notre commune étant donné les autres travaux à réaliser notamment ceux de la mairie.

Dans le contexte actuel, même si la situation financière de notre commune est saine, cette décision prise par une large majorité me paraît être la bonne, l'avenir nous le dira.

Bien cordialement.  
Gérard DELORME

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Présents : MM DELORME, MATTHYS, MONOS-VITASSE, MARTINEAU, ANDRUSIOW, VIOLLET, MAXIMINO ESPANHA, DELVRIE, FORTUNE, LIVIN, PASQUET BERENHOLC-CHAUDEY

Absents excusés : MM VICARIO représenté par M. DELORME, DUPONT représenté par M. MATTHYS, PAQUIET

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme ANDRUSIOW Tiphanie

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE LA MAISON DES LOISIRS : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX AVANT NOTIFICATION DE LA SUBVENTION FEADER (FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il se trouve confronté au dilemme suivant : attendre que la Région lui notifie précisément le montant de la subvention FEADER pour signer les marchés de travaux déposés en juillet dernier ou prendre le risque de les signer maintenant en s'appuyant sur le plan de financement prévisionnel.

Cette situation n'a que trop duré. Les demandes de subventions ont été faites en fin d'année 2015 pour lesquelles la commune a obtenu l'aide de la CAF pour 36 000 € en avril 2016, de l'Etat pour 40 534 € en mai 2016, de la région pour 18 721 € en janvier 2017, soit un total de 95 255 € abstraction faite du montant définitif de la subvention FEADER toujours pas notifié à ce jour.

Monsieur le Maire souhaite que les travaux puissent débuter avant la fin de l'année. C'est pourquoi, il requiert l'autorisation de l'assemblée de signer les marchés avant la notification de la subvention FEADER.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés afin que les travaux débutent dans les meilleurs délais.

M. PASQUET s'est abstenu.

#### **ACHAT DE LA PROPRIETE SITUEE AU 08 RUE PAVEE (ANCIENNE BOULANGERIE)**

Monsieur le Maire requiert l'avis des membres présents et représentés. S'ensuit alors un débat sur l'opportunité d'acquérir ou pas la propriété sise 08 rue Pavée.

La majorité de l'assemblée juge que cette opération serait trop ambitieuse eu égard aux autres projets prioritaires déjà budgétisés.

Trois élus, jugeant cet achat opportun, se positionnent favorablement invoquant des perspectives à plus ou moins long terme.

Ont voté :

- pour : MM MATTHYS, MONOS-VITASSE, BERENHOLC-CHAUDEY
- contre : MM DELORME, M. VICARIO représenté par M. DELORME, MARTINEAU, ANDRUSIOW, VIOLLET, MAXIMINO ESPANHA, DELVRIE, FORTUNE, LIVIN, PASQUET.

S'est abstenu : M. DUPONT représenté par M. MATTHYS

#### **DELEGATION DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA COMMUNE AU DEPARTEMENT DE L'AUBE : RENOUELEMENT**

La Commune de La Saulsotte délègue depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 l'instruction de ses actes d'urbanisme au Département de l'Aube.

La convention liant les deux collectivités arrivant à son terme au 31 décembre 2017, il conviendrait que le Conseil municipal délibère afin de la renouveler et ainsi poursuivre sa collaboration avec le Département de l'Aube.

Cette délégation de l'instruction des actes d'urbanisme se ferait par la signature d'une nouvelle convention avec le Département, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, comportant les mêmes modalités financières et de fonctionnement que la précédente convention, ainsi qu'un arrêté de délégation de signature à Madame Isabelle DARNEL, Directeur Général Adjoint du Département de l'Aube, pour les différents courriers nécessaires lors de la phase d'instruction, telles que les demandes de pièces complémentaires ou majorations de délais ou encore les demandes de consultation des différents services extérieurs.

Il est proposé au Conseil municipal, de bien vouloir :

- approuver le principe de renouveler la délégation au Département de l'Aube, l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, jusqu'au 31 décembre 2020,
- approuver les dispositions de la convention proposée par le Département, et plus particulièrement :
  - o les conditions financières à savoir :
    - 2 € par habitant (référence : population DGF de l'année N-1) et par an, payable en début d'année ou d'exercice,
    - auquel s'ajoute 100 € par équivalent permis de construire\*, payable au terme de la première période ou d'une année d'exercice,
  - o la répartition des missions entre le maire et le Département dans l'instruction des autorisations d'urbanisme,
  - o la délégation donnée au Département, pour demander au pétitionnaire la liste des pièces manquantes, l'informer de la majoration éventuelle des délais et consulter les différentes instances extérieures (SDIS, services de l'Etat...) conformément au code de l'urbanisme.
- autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les mesures énoncées ci-dessus.

\* L'équivalent permis de construire (EPC) est un ratio créé par l'Etat qui pondère les actes d'urbanisme selon la difficulté particulière et la durée moyenne de l'instruction de chaque type d'acte, afin de déterminer, de manière objective, la charge de travail correspondante.

## DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire en rend compte :

Objet	Fournisseur ou débiteur	Montant TTC	Imput. budgétaire 2017
Le 23/08/2017 : Signature devis fourniture 10 stores vénitiens pour secrétariat mairie	BEAULANT Trainel (10)	1 812.00 €	Op 175 cpte 2188
Le 26/09/2017 : Signature devis travaux sauvegarde église : complément	GRATIEN Chalautre la Grande (77)	1 848.00 €	Op 203 cpte 21318

### QUESTIONS DIVERSES

- **Formation Prévention et Secours civiques de niveau 1** : elle sera dispensée au début de l'année 2018, par la Protection Civile, à l'ensemble du personnel communal moyennant la somme de 670.00 €.

<b>DATE A RETENIR</b>
-----------------------

### REPAS DES AINÉS

**SAMEDIS 04 NOVEMBRE**

*(Réservé aux personnes âgées de 65 ans et plus)*

**Les personnes qui auront 65 ans cette année et qui n'auraient pas reçu de carton d'invitation sont priées de contacter le secrétariat de mairie avant le 28 octobre 2017.**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### DÉFILÉ D'HALLOWEEN

**SAMEDI 29 OCTOBRE**

*(Organisé par Familles Rurales)*

**Rassemblement à 16 Heures devant la salle polyvalente**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

**Rassemblement à 09 H 45 Place de la mairie**